

Hommage à nos anciens maires

NOS ANCIENS MAIRES

- » **Jean Prou**
août 1790 - novembre 1791 - (1 année)
- » **Jacques Le Breton**
novembre 1791 - décembre 1792 - (1 année)
- » **Julien Corbineau**
décembre 1792 - juillet 1800 - (8 ans)
- » **Pierre Béranger**
juillet 1800 - novembre 1815 - (15 ans)
- » **Jean-Baptiste Josnin**
novembre 1815 - 1826 - (11 ans)
- » **Rogatien Pepin de Bellisle**
août 1826 - septembre 1830 - (4 ans)
- » **Jean Béranger**
septembre 1830 - août 1852 - (22 ans)
- » **Adolphe Couprie**
août 1852 - septembre 1860 - (8 ans)
- » **Théodore Barre**
septembre 1860 - octobre 1876 - (16 ans)
- » **Eloi Béranger**
octobre 1876 - mai 1892 - (16 ans)
- » **François Josnin**
mai 1892 - juin 1897 - (5 ans)
- » **Armand Hillereau**
juin 1897 - août 1906 - (9 ans)
- » **Emmanuel Béranger**
août 1906 - mai 1929 - (23 ans)
- » **François Josnin-Douaud**
mai 1929 - octobre 1946 - (17 ans)
- » **François Hervouet**
octobre 1946 - mars 1971 - (25 ans)
- » **Robert Thomas**
mars 1971 - juin 1995 (24 ans)
- » **Marie-Joseph Veyrac**
juin 1995 - mars 2008 - (13 ans)
- » **Johann Boblin**
mars 2008

Elu le 16 mars dernier, Johann Boblin, 34 ans, est le plus jeune Maire du département de Loire-Atlantique.

Le plus jeune maire de France a été élu sur la commune de Rosières-aux-Salines, il est âgé de 24 ans.

La naissance de la commune en tant que telle remonte au XI^e siècle. Puis, au XII^e siècle, le maire fait son apparition. En effet, dès lors que la commune était reconnue juridiquement et politiquement, il lui restait à se doter de son représentant. Selon l'époque et les lieux, on parlera de pairs, d'échevins ou de conseillers.

C'est par le maire que les citoyens sont informés du changement de régime, des élections, des nouvelles lois. L'impact du maire sur sa population devient donc de plus en plus important. L'histoire des maires est donc l'histoire d'une fonction tiraillée entre le pouvoir central et les administrés, mais c'est aussi l'histoire d'une émancipation, et selon certains, de la victoire de la démocratie, ne fusse-t-elle que locale.

De 1789 à 1799 : Révolution française, Première République,

Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles, par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune.

Le début de l'année 1795 marque l'arrivée des thermidoriens. La constitution instaurée le 22 août, met en place les municipalités cantonales. Chaque commune élit dorénavant un agent municipal qui participera à la municipalité cantonale. L'agent municipal passe sous l'autorité des «présidents des municipalités cantonales».

De 1799 à 1848 : Consulat, Premier Empire, Restauration, Monarchie de juillet

La constitution du 13 décembre 1799 revient sur l'élection du maire, les maires sont nommés par le Préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, par le Premier Consul pour les autres.

Avec la loi municipale du 17 février 1800, l'appellation de maire revient, il remplace celui d'agent municipal.

A compter du 22 janvier 1801, le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne seront consultés que lorsqu'il le jugera utile. Ce pouvoir absolu du maire sera exercé jusqu'en 1867.

Du 3 juillet 1848 à 1851 : Seconde République

Les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants. Les maires des chefs-lieux d'arrondissement, de département et les villes de 10 000 habitants et plus, continueront d'être nommés par le Préfet.

De 1851 à 1871 : Second Empire

Les maires sont nommés par le Préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour 5 ans à partir de 1855.

De 1871 à aujourd'hui

Les maires sont élus par le conseil municipal tous les 6 ans. Pour les chefs-lieux et les villes de plus de 20 000 habitants, le maire reste nommé par le Préfet.

Ce n'est que le 28 mars 1882, qu'une loi sur l'organisation municipale (qui nous régit encore) est votée, et qui fixe le principe de l'élection du maire par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune.

A Paris, le maire n'est élu qu'à partir de 1977.